



Carnelle
Pays de France



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Printemps 2013

La Lettre

Le mot du Président

Bilan 2012 - Perspectives 2013 et suivantes ...



Au seuil de la nouvelle année, force est de constater qu'avec une économie nationale en berne ou en quête de relance et un fort endettement de l'Etat, les citoyens contribuables et les collectivités traversent depuis quelques années une difficile période d'instabilité fiscale et budgétaire. Impôts, taxes diverses et multiples demeurent à charge des particuliers et des ménages. Refontes successives des finances locales, transfert de charges, désengagements en cascades de l'Etat, des régions, des départements se font aussi au dépend des communes et des communautés. Au final, les subventions sont à la baisse et les dotations de fonctionnement aux collectivités seront réduites de 4,5 milliards d'ici à 2015. Et cette nouvelle disposition intervient après les 8 milliards de transfert de charges occasionnés par la refonte de la TP en CET (taxe professionnelle en contribution économique territoriale), réforme entrée en vigueur depuis 2011. A laquelle dès 2012 est venue s'ajouter, la création d'un fonds de péréquation de solidarité communale et communautaire représentant à terme jusqu'à 3% du budget. Et sans compter en 2013/2014 une charge budgétaire supplémentaire pour toutes les collectivités, dûe à la dernière réforme du rythme scolaire, aussi nécessaire soit-elle par ailleurs.

Aussi, conscient des efforts fiscaux et budgétaires qui nous guettent tous encore et dans l'attente du bilan financier définitif des opérations d'investissement déjà engagées, nous avons décidé de ne pas augmenter le taux des taxes additionnelles communautaires en 2013, tout en gardant néanmoins un cap.

Participations actives au fonctionnement de multi-services utiles aux familles, tels les différents modes d'accueil de la Petite Enfance sur le territoire de Carnelle Pays de France :

- Halte-Garderie Itinérante sur cinq communes
- Micro-crèche sur les communes de Montsourt, Saint-Martin-du-Tertre et Viarmes aujourd'hui, demain sur celles de Baillet-en-France et de Belloy-en-France
- Maintien d'un partenariat pour les sorties scolaires et animations culturelles avec la Fondation de l'Abbaye de Royaumont
- Subvention de fonctionnement allouée aux Syndicats d'Initiative et aux Offices de Tourisme d'Asnières-sur-Oise, Saint-Martin-du-Tertre, Viarmes pour suppléer le Département

Poursuite d'un maillage pratique des petites voiries communautaires, avec réfection des routes de Viarmes à Seugy et de la route des Princes cette année après celle de Giez l'an dernier.

En 2013, réalisation d'un concours d'architectes en vue de la construction d'une gendarmerie communautaire sur le territoire de Viarmes et d'Asnières-Sur-Oise. Choix d'un aménageur pour le développement de la Zone d'Activités de l'Orme dans le cadre de la Charte Environnementale établie avec le Parc Naturel Régional, avec à terme, sinon de nouvelles ressources, du moins, nombre d'emplois locaux dans un nouveau bassin de vie.

A l'horizon 2014, une possible disparition de la friche industrielle de Vulli sur la commune d'Asnières-sur-oise. Des travaux de dépollution par un procédé de venting y ont débuté en 2012 et un aménageur sera choisi en 2013, avec la construction d'une part plus forte de logements afin d'équilibrer financièrement la partie d'activités prise en charge par la Communauté.

Au total des ambitions communautaires et des projets d'investissement à réaliser et à maîtriser financièrement aux termes de bilans bien arrêtés et au gré des différentes réformes budgétaires qui s'enchaînent depuis 3 ans et dont les réalités fiscales s'imposeront à l'avenir aussi bien aux ménages qu'à toutes les collectivités.

Raphaël Barbarossa

Président de la communauté de communes Carnelle Pays de France

Maire de Belloy-en-France

SOMMAIRE

Finances p. 2

Fonctionnement/investissement

ZAC de l'Orme p. 3

Concession d'aménagement

Zone de Vulli p. 4

Travaux de dépollution

Petite Enfance p. 5

Accueil collectif du jeune enfant

Communication p. 6

Mutualisation des moyens

Voirie p. 6

Travaux d'entretien



Conseils Communautaires

- Mercredi 5 juin 2013
 - Mercredi 25 septembre 2013
 - Mercredi 18 décembre 2013
- à 20h30 en mairie de Viarmes (séances publiques)

www.cc-carnelle-pays-de-france.fr





“Les subventions s’amenuisent mais nous poursuivons nos réalisations.”

**Jean-Claude Boistard, Vice-Président
Commission des Finances
Maire de Montsoul**

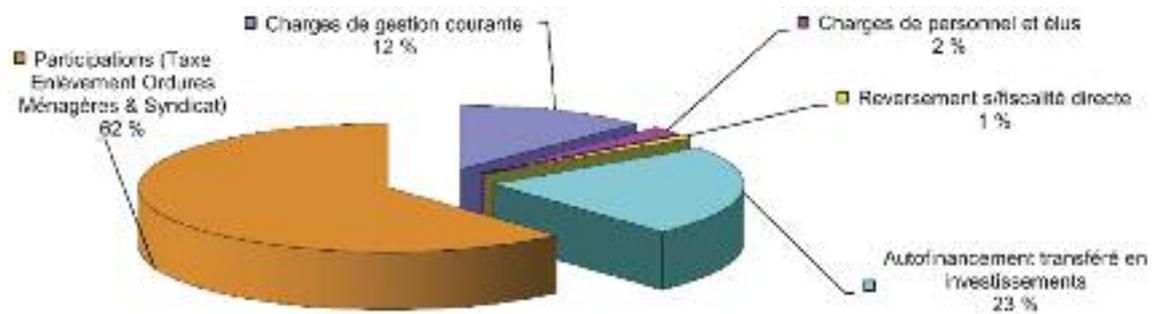
Finances Communautaires

2012 qui vient de se terminer aura connu des bouleversements à l'échelon national et par conséquent avec des répercussions sur les possibilités financières de notre intercommunalité. Comme pour nos communes, les subventions possibles s'amenuisent beaucoup. Malgré cela nous poursuivons les programmes de réfection des voiries communautaires et d'aides au fonctionnement des halte-garderies sur nos communes.

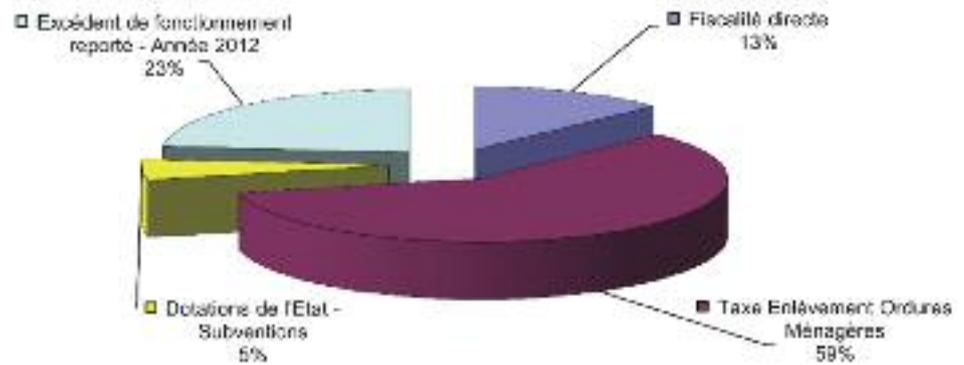
Les projets concernant les zones de l'Orme et Vulli se poursuivent, mais, comme chacun le sait, la conjoncture économique ne favorise pas l'implantation de nouvelles entreprises. Les études d'implantation d'une nouvelle gendarmerie sur Viarmes et Asnières-sur-Oise continuent tout en préservant les ressources de notre intercommunalité afin de ne pas pénaliser les autres réalisations.

Cette année et bien que les taux d'imposition soient assez bas, nous n'envisageons pas de les modifier.

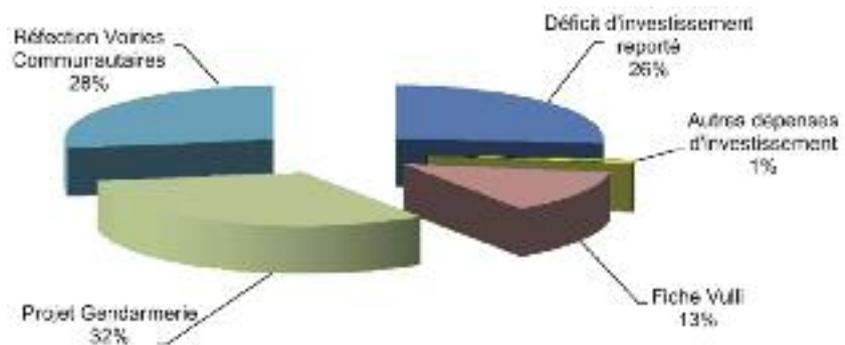
Ils seront les suivants :
taxe d'habitation (0,887%),
taxe foncier bâti (0,671%),
taxe foncier non bâti (3,36%),
taxe CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) (0,804%).



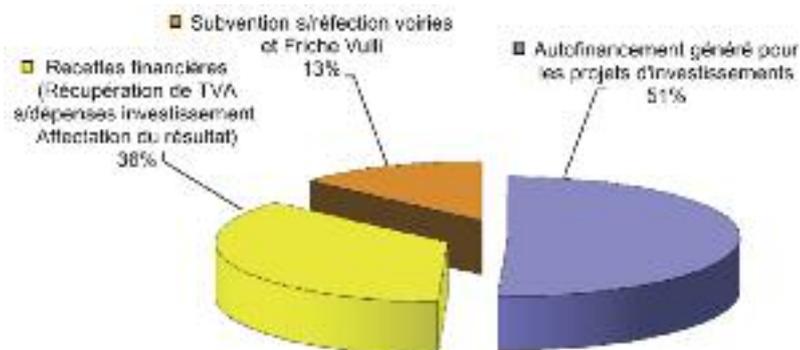
▲ Dépenses de fonctionnement



▲ Recettes de fonctionnement



▲ Dépenses d'investissement



▲ Recettes d'investissement



“Nous serons probablement rapidement en capacité de signer une concession d'aménagement.”

William Rouyer, Vice-Président

Commission Développement économique et touristique

Maire de Viarmes

ZAC de l'Orme

La Communauté de Communes Carnelle Pays de France s'est engagée dans une réflexion sur l'extension de la Zone d'Activités Communale de Viarmes (ZAC). Cette démarche menée depuis plusieurs années dans le cadre d'une politique de développement durable forte, a conduit, après la réalisation d'études préalables par la SEMAVO et les Bureaux d'Etudes CEDRE, BURGEAP et COLAS, à l'approbation du dossier de création de ZAC.

Nous serons probablement rapidement en capacité de signer une concession d'aménagement, actualisée en juin 2011 par Expertise Urbaine, en vue de la réalisation de la ZAC de l'Orme à vocation économique.

Les ambitions de la Communauté de Communes sont grandes concernant la qualité de l'opération et doivent s'inscrire dans le cadre d'une démarche environnementale.

La ZAC de l'Orme doit être une opération de référence en matière de paysage, d'environnement et de performances énergétiques à l'échelle communautaire.

Les orientations, issues de la charte de qualité environnementale, architecturale et paysagère réalisée en 2009, devront être respectées par le futur aménageur.

Les grandes orientations d'aménagement

Ce projet s'est forgé sur des principes urbains et environnementaux directeurs.

A l'échelle communautaire :

- créer des emplois sur notre territoire en développant les PME, PMI et artisans
- générer des ressources fiscales destinées à améliorer des services aux habitants
- éviter le mitage de l'espace en rationalisant le développement économique

A l'échelle du site :

- aménager dans un souci de développement durable et de respect du bio-corridor
- atteindre une bonne performance environnementale, paysagère et architecturale au regard de l'inscription du projet dans le Parc Naturel Régional Oise Pays de France



La Zone d'Activités Communale s'étend sur une surface d'environ 12.3 hectares et se situe sur les Communes de Viarmes et de Belloy-en-France.

- assurer l'intégration paysagère de la zone
- participer à la qualité de l'entrée de ville de Viarmes
- intégrer le risque de ruissellement lors d'orages afin de limiter le débit de rejets vers le ravin de la Tempête
- gérer la totalité des eaux pluviales

Actuellement en cours de consultation, la signature d'un traité de concession pourrait intervenir d'ici la fin de ce premier semestre.

Les missions de l'aménageur sont nombreuses :

- acquérir les terrains et en assurer le portage jusqu'à leur cession
- obtenir les autorisations administratives nécessaires
- réaliser l'ensemble des travaux d'aménagement prévus au dossier de réalisation, concourant à l'opération
- rétrocéder les ouvrages publics après achèvement des travaux réa-

lisés sous maîtrise d'ouvrage du concessionnaire

- commercialiser et céder les terrains ainsi aménagés
- sélectionner avec la collectivité les entreprises qui s'implanteront dans la Zone d'Activités
- informer la collectivité et les habitants sur l'avancement de l'opération

Dans un contexte économique particulièrement difficile, la Communauté de Communes reste déterminée sur les objectifs initiaux de cette Zone d'Activités qui sont d'y accueillir des entreprises petites et moyennes de qualité dans le cadre privilégié de notre environnement et sans nuisance routière pour nos entrées de ville.

Un objectif difficile certes mais que la Communauté de Communes saura réaliser dans l'intérêt de l'ensemble de nos populations.





Zone de Vulli



Les travaux de dépollution du site sont en cours de réalisation depuis fin 2012.

Naissance d'une friche

Vers 1840, une modeste fabrique s'implante à Asnières-sur-Oise.

Elle connaît, quelques années durant, diverses activités.

En 1862, un industriel parisien s'installe pour entreprendre la fabrication d'articles en caoutchouc et la confection d'imperméables. Il passe rapidement à la fabrication de jouets.

Dans les années 1950-60, l'entreprise couvre une superficie de plus de 6 hectares sur laquelle s'étendent 30 000 m² de bâtiments : près de 700 personnes y travaillent. L'activité comprend la production de jouets en caoutchouc, en plastique et des fabrications industrielles, parmi lesquelles les ballons sondes destinés à la météorologie, pour l'étude des couches supérieures de l'atmosphère. L'usine produit 4 millions de jouets par an. C'est la plus grande entreprise française de jouets en caoutchouc et de ballons.

Au début des années 70, la firme est frappée par la crise pétrolière.

En 1981, c'est le dépôt de bilan. La société passe sous le contrôle des établissements Vullierme (Vulli). L'activité est regroupée dans la partie "Nord" de l'usine, la partie "Sud" accueillant de nouvelles entreprises. Une trentaine de personnes continue à produire un million de jouets par an, dont la renommée girafe "Sophie". L'activité s'arrête en 1993 et laisse une friche de

près de 2,7 hectares en plein tissu urbain d'Asnières-sur-Oise.



Les activités industrielles développées sur le site ont nécessité l'utilisation de nombreux produits polluants comme des hydrocarbures, des solvants, des phtalates, stockés dans des cuves ou dans des fûts.

A ce titre, le site était classé selon la réglementation des ICPE (installations classées pour la protection de l'environnement) et est suivi par la préfecture et les services de la DRIEE, anciennement la DRIRE (Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement).

Entre 1994 et 2008, ces services ont demandé à l'ancien industriel des travaux de mise en sécurité du site (évacuation de fûts et déchets abandonnés, élimination de transformateurs électriques), des études de la qualité du sous-sol et un suivi de la qualité des eaux souterraines.

Une volonté de reconquête

Les bâtiments laissés à l'abandon se sont fortement dégra-

dés au fil du temps. Face à cette situation dommageable en termes d'urbanisme, de développement économique, d'environnement et de sécurité, la Commune d'Asnières-sur-Oise, la Communauté de Commune Carnelle Pays de France et l'Établissement Public Foncier du Val d'Oise soutenus par le PNR (Parc Naturel Régional) et l'ADEME, ont souhaité acquérir le site pour y développer des locaux commerciaux, des activités et des logements.

Les premières études

Le projet d'aménagement du site Delacoste-Vulli est un projet ambitieux de reconversion d'une friche urbaine polluée ; la Mairie d'Asnières-sur-Oise et la Communauté de Communes se sont attachées à intégrer la gestion de la pollution des sols dès le démarrage des études urbaines.

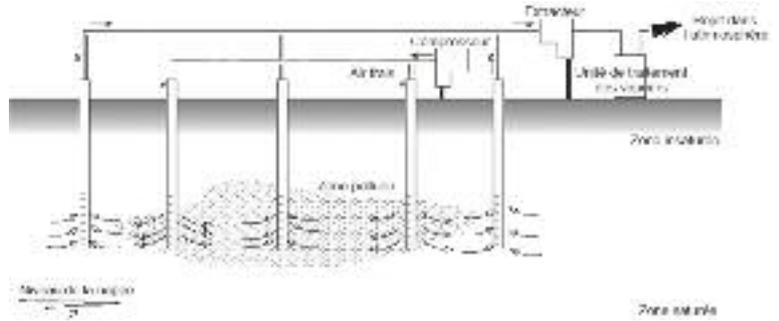
Des études de pollution du site complémentaires aux études antérieures réalisées par l'ancien industriel ont été réalisées en été 2011 par le bureau d'Etudes BURGEAP. Ces études ont montré une pollu-

tion des remblais superficiels par des PCB, hydrocarbures et métaux lourds et une pollution gazeuse importante du sous-sol, essentiellement par des solvants chlorés (COHV).

La prise en compte de ces données par le cabinet d'urbanisme ACT URBA lui a permis de proposer un projet d'aménagement compatible avec les différentes contraintes de pollution opposables du point de vue sanitaire pour les futurs usagers du site, logements et activités artisanales et d'en cibler mieux les respectifs coûts de dépollution.

Dans une démarche de gestion durable du site, il a été proposé d'assainir le sous-sol en mettant en place un dégazage de celui-ci par venting.

Ce principe de traitement permettra de commencer la dépollution du site tout en préservant la possibilité d'interventions sur le site (comme des démolitions pour la mise en sécurité du site par exemple).



Principe d'une installation de venting (source ADEME)

Le principe du venting est de pomper l'air contenu dans le sol et chargé de polluants et de le filtrer en surface. Il s'agit d'une technique robuste, largement utilisée et simple à mettre en œuvre. Le pompage de l'air contenu dans le sol se fait au moyen de tubes crépinés de faible diamètre (quelques centimètres) équipant les forages dans sol, appelés aiguilles ou puits. Ces aiguilles ou puits sont branchés sur un réseau de canalisations reliées à un système d'aspiration et à un filtré (par exemple, sur charbon actif) avant le rejet à l'atmosphère.

La mise en route de la dépollution

La société GTS a été retenue en automne 2012 pour réaliser la mise en place du venting, sous maîtrise d'œuvre de BURGEAP.

Le traitement, en cours d'installation, consiste à implanter 46 aiguilles d'extraction à 4 mètres de profondeur réparties sur les zones les plus polluées. La durée prévisionnelle du traitement est d'un an.

Montant des travaux : 158 039,70 € HT

Financements :

- Communauté de Communes Carnelle Pays de France 40%
- ADEME 40%
- EPFVO 20%



“La halte-garderie itinérante et la micro-crèche de Saint-Martin sont deux modes d'accueil complémentaires.”

Roger Dufour, Vice-Président, Commission Equipements Culturels et Sportifs et Politique en faveur des Jeunes
Maire de Saint-Martin-du-Tertre

Petite Enfance

Halte-garderie itinérante “La Ronde de Carnelle”

La fréquentation enregistrée à la halte-garderie itinérante (HGI) s'est un peu ralentie même si le taux de remplissage reste à un niveau élevé satisfaisant, soit 81% en moyenne sur les cinq derniers mois d'activité.

La demande des familles reste importante, principalement en provenance de Saint-Martin-du-Tertre et Belloy-en-France et continue à se renouveler d'année en année en fonction des départs des enfants de 3 ans vers l'école maternelle.

La coexistence des deux modes d'accueil sur Saint-Martin-du-Tertre depuis début 2012, micro-crèche ouverte cinq jours par semaine de 7h à 19h et halte-garderie itinérante (HGI) le vendredi de 8h45 à 16h45, montre qu'il n'y a pas de concurrence directe entre la micro-crèche et la halte-garderie, compte-tenu d'une demande très forte sur la commune pour des besoins très variés en accueil (de 1 à 5 jours consécutifs). Ces deux modes de garde sont complémentaires. En outre, ils complètent également l'accueil proposé par les Assistantes Maternelles dont la capacité d'accueil n'a pas diminué.

Halte-Garderie

Tél.: 06.68.63.01.95



Selon les effectifs, il est possible d'être inscrit dans plusieurs communes. Tous les enfants de la Communauté de Communes peuvent avoir accès à cet accueil itinérant. Chaque jour, le camion de “La Ronde de Carnelle” transporte tout le matériel nécessaire à l'accueil.



Ci-dessous quelques chiffres relatifs au fonctionnement de la halte-garderie itinérante :

- 41 enfants sont inscrits à la halte-garderie itinérante à fin juillet dont 40 enfants en contrat d'accueil régulier et un seul en accueil occasionnel. L'effectif est resté stable par rapport au semestre précédent.
- 45 enfants ont été prévus pour la rentrée de septembre dont 27 nouveaux.
- la répartition des inscrits par commune traduit toujours une forte représentation des communes de Saint-Martin-du-Tertre et de Belloy-en-France (plus de 50% de l'effectif total).
- le taux de remplissage hebdomadaire moyen est en hausse de 1,5 points par rapport au semestre précédent à 93,1% et en baisse de 2 points par rapport à la même période en 2011.

La convention signée entre la Communauté de Communes et la société prestataire HGI développement prendra fin le 31 août 2013. Un appel d'offres sera prochainement lancé.

	lundi (Seugy)	mardi (Maffliers)	mercredi (Baillet)	jeudi (Saint-Martin) (Belloy)	vendredi (Saint-Martin)	total
nombre d'heures	81	84	77	87	90	419
taux de remplissage	90,00%	93,30%	85,60%	96,70%	100%	93,10%



Micro-crèches

Pour répondre aux besoins des familles, la Communauté de Communes Carnelle Pays de France participe financièrement au fonctionnement des différentes structures.

Une convention a été signée avec les communes de Viarmes, Belloy-en-France, Baillet-en-France et Saint-Martin-du-Tertre pour l'accueil collectif petite enfance.

- **Viarmes : multi-accueil “Les P'tits Loups”**
Tél.: 01.30.35.36.56
- **Saint-Martin-du-Tertre : micro crèche “Le Petit Monde de Léopold”**
Tél.: 01.70.71.24.08
- **Montsout : halte-garderie “Le Repaire des P'tits Loups”**
Tél.: 06.79.80.97.31

Parcours pédagogiques

Pour la troisième année consécutive, la Communauté de Communes participe au financement des parcours pédagogiques culturels pour les classes primaires de CM1 et CM2.

Le projet culturel comportait trois formules :

- Patrimoine médiéval
- Patrimoine et musique médiévale : musique et danse des troubadours
- Patrimoine et musique médiévale : conte et musique du Moyen-Âge





“Notre mission : mettre nos moyens en commun, réfléchir à des enjeux qui dépassent le cadre communal”

Gilles Menat, Vice-Président
Commission Communication et Evolution
 Maire-Adjoint de Baillet-en-France

Info Communication

La communauté de communes permet de mutualiser des moyens notamment financiers pour la mise en place d'actions et de projets qu'une commune seule ne peut réaliser. Son action a un impact sur le quotidien de la population du territoire à travers notamment : la collecte des ordures ménagères, l'aménagement des voiries, le soutien à l'action sociale et culturelle, le développement économique.

Défendons ensemble notre environnement

En 2012, nous avons lancé une campagne de communication sur le ramassage des déjections canines qui a eu un réel impact sur la population.

Cette année, la commission Communication et Evolution lance une nouvelle campagne d'affichage sur les dépôts sauvages : une plaie pour nos villages. Objectif : sensibiliser et marquer les esprits.



“Carnelle Pays de France participe au bon maillage des voiries des 10 communes de son territoire.”

Louis Bourles, Vice-Président, Commission Aménagement de l'espace communautaire, Voirie, Environnement et Cadre de Vie
 Maire de Villaines-sous-Bois

Voirie Communautaire

Route de Giez, une fois les travaux d'assainissement réalisés par la commune de Viarmes, la dernière tranche de travaux de réfection de voirie (845 mètres) a été enclenchée pour un montant de 196 760 € HT. La réception des travaux a eu lieu le 2 août 2012.

Cette année ce seront la route des Princes à Asnières-sur-Oise/Viarmes et la route de Seugy à Viarmes qui feront l'objet d'une réfection. Le choix du Bureau d'Etudes est en cours et l'appel d'offres pour le choix de l'entreprise aura lieu début juin pour des travaux d'une durée prévue de deux mois.

Dates à retenir

Asnières-sur-Oise

- 22 juin : feux de la Saint-Jean
- 23 juin : mécaniques anciennes
- 9 mai : brocante

Noisy-sur-Oise

- 5 mai : Val d'Oise Trophy
- 15 juin : feu d'artifice
- 8 septembre : randonnée VTT

Baillet-en-France

- 2 juin et 10 novembre : brocantes
- 8 juin : fête du village
- 9 juin : course de vélo
- 17 novembre : bourse aux vélos

Saint-Martin-du-Tertre

- 20 avril : fête de la nature
- 6 octobre : brocante
- 8 décembre : marché de Noël

Belloy-en-France

- 6-14 avril : salon de peinture
- 7 avril : brocante
- 11 mai : feu d'artifice
- 14-15 septembre : journées du Patrimoine

Seugy

- 13 avril : course à pieds
- 25-26 mai : fête du village
- 2 juin : brocante
- octobre : tournoi d'orthographe

Maffliers

- 22 juin : fête de la musique
- 15 septembre : brocante
- 22 novembre : concert Copains d'accords

Viarmes

- 2 juin : salon du livre
- 7 juillet : brocante
- novembre : festival de chansons françaises

Montsout

- 25 mai au 2 juin : exposition de peinture
- 27 mai : brocante
- 22-23-24 juin : fête du village

Villaines-sous-Bois

- 8 au 10 juin : fête du village
- octobre : brocante



2013 verra aussi le début des travaux d'entretien des voiries communautaires par la Communauté de Communes Carnelle Pays de France.

